

## Activité des navires de pêche

# Région BRETAGNE

Navires dans les lieux d'immatriculation de Saint-Malo, Saint-Brieuc, Paimpol, Morlaix, Brest, Camaret, Douarnenez, Audierne, Guilvinec, Concarneau, Lorient, Auray et Vannes.

**2023**





# Présentation de la synthèse

Ce document est réalisé dans le cadre du projet « Système d'Informations Halieutiques » (SIH) de l'Ifremer, qui constitue le réseau d'observation des ressources halieutiques et des usages associés. Ce projet s'inscrit dans la mission de service d'intérêt public de l'Ifremer consistant à « connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable ». Outre la collecte des données pertinentes permettant l'analyse du secteur des pêches, le SIH a en charge l'élaboration d'indicateurs sur les flottilles de pêche et leur restitution sous forme de synthèses aux différents acteurs de la filière pêche et du grand public.

## Méthodologie

Ce type de synthèse est réalisé grâce à la mise en place d'une méthodologie standard de suivi des activités des navires, et à l'existence depuis 2001 d'un réseau d'observateurs Ifremer complété par des partenaires sous-traitants. Les indicateurs présentés portent sur la flotte de pêche en 2023 : ils synthétisent ainsi l'ensemble des données 2023 des navires inscrits au fichier « Flotte de Pêche Communautaire » (FPC) et présents sur les lieux d'immatriculation de la région Bretagne. L'adhésion des comités professionnels, l'accueil des marins enquêtés et la collaboration de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) sont par ailleurs précieux pour mener à bien ce projet.

## Source de données

Le présent document est une restitution globale des données disponibles au sein du SIH sur les navires de pêche français, et en particulier :

- ▶ le fichier « Flotte de Pêche Communautaire » (FPC), qui référence l'ensemble des navires de pêche professionnelle de la flotte française et leurs caractéristiques techniques (source : DGAMPA) ;
- ▶ les données déclaratives de captures et d'effort de pêche des pêcheurs professionnels, issues des journaux de bord et des fiches de pêche (source : DGAMPA) ;
- ▶ les données de ventes des navires de pêche professionnelle (source : DGAMPA) ;
- ▶ les données « Sacrois » correspondent aux données de captures et d'efforts de pêche par navire estimées sur la base d'un algorithme de croisement des données de ventes, des données déclaratives et des données VMS (source : DGAMPA) ;
- ▶ les données d'enquêtes « Activité » réalisées chaque année par le réseau des observateurs du SIH pour l'ensemble des navires inscrits au fichier FPC. Ces enquêtes visent à reconstituer le calendrier d'activité mensuel des navires, à partir du flux déclaratif quand il existe, et au moyen d'enquêtes directes auprès des armateurs de ces navires et de leurs représentants professionnels. Chaque mois, ce calendrier précise si le navire a été actif à la pêche, et si oui, les différents métiers pratiqués. Par « métier », on entend la mise en œuvre d'un engin de pêche afin de capturer une ou plusieurs espèces cibles dans une zone de pêche donnée (source : Ifremer - DGAMPA).

**NB1 : La totalité de leur activité de l'année est prise en compte, y compris lorsque le navire a passé une partie de l'année sur un autre secteur.** Ceci peut expliquer la présence, dans cette fiche, de métiers, d'engins, d'espèces ou de ports d'exploitation que l'on ne rencontre généralement pas sur le secteur de Bretagne.

**NB2 : Seuls les navires inscrits au fichier Flotte de Pêche Communautaire (FPC) sont pris en compte dans cette synthèse.** Ainsi, si des pêcheurs à pied professionnels sont actifs sur la zone d'étude, mais ne disposent pas d'un navire de pêche inscrit au fichier FPC, alors leur activité ne sera PAS restituée dans ce document. Il en est de même pour les navires non inscrits au fichier FPC.

---

Pour plus d'informations et d'autres fiches de synthèses :

<https://sih.ifremer.fr/> - Rubrique "Publication"

Contact du Système d'Informations Halieutiques :

[harmonie@ifremer.fr](mailto:harmonie@ifremer.fr)



# Chiffres clés de la région en 2023\*

## Caractéristiques techniques cumulées



**1 272**

navires  
inscrits au FPC

**258 630**

kW de puissance  
totale

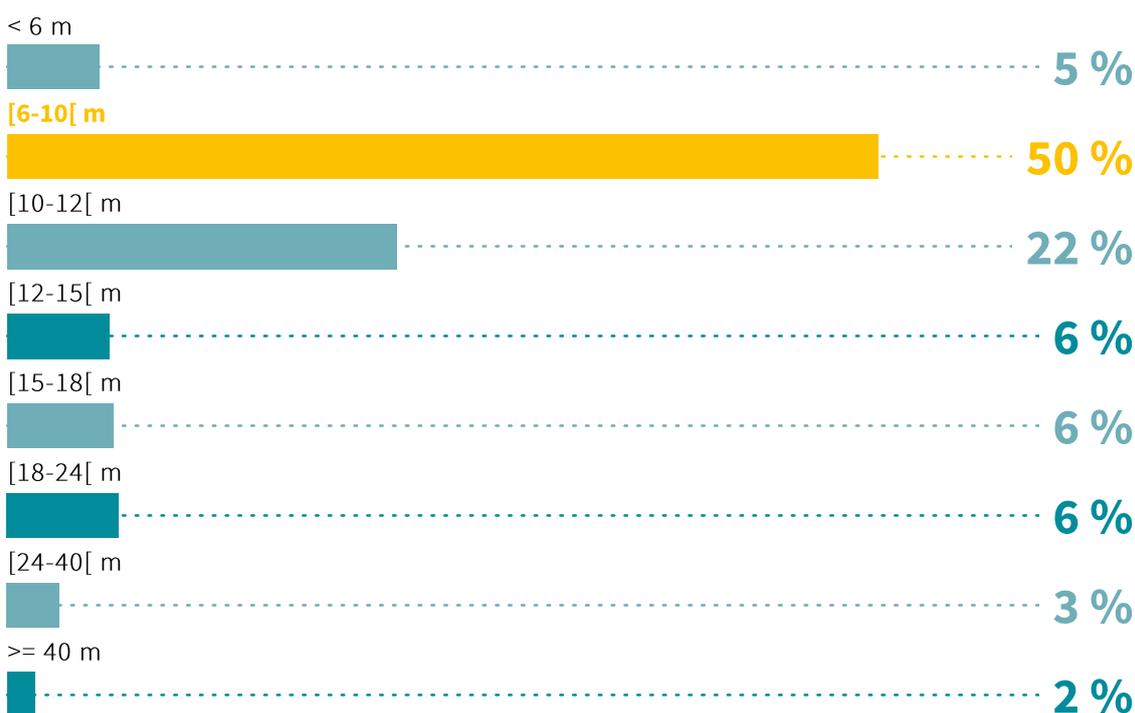
**74 863**

U.M.S. de Jauge  
totale

**3 114**

marins\*\*

## Répartition des navires par catégorie de longueur



\* Les chiffres clés concernent l'ensemble des navires inscrits au fichier FPC, qu'ils soient actifs ou inactifs. Les lieux d'immatriculation rattachés à la région Bretagne sont Saint-Malo, Saint-Brieuc, Paimpol, Morlaix, Brest, Camaret, Douarnenez, Audierne, Guilvinec, Concarneau, Lorient, Auray et Vannes.

\*\* Nombre approximé à partir du nombre moyen de marins présents à bord des navires les mois où ces derniers sont actifs.



## Caractéristiques techniques du navire moyen

**2,7**

personnes à bord

**203**

kW



**11,9**

m de longueur

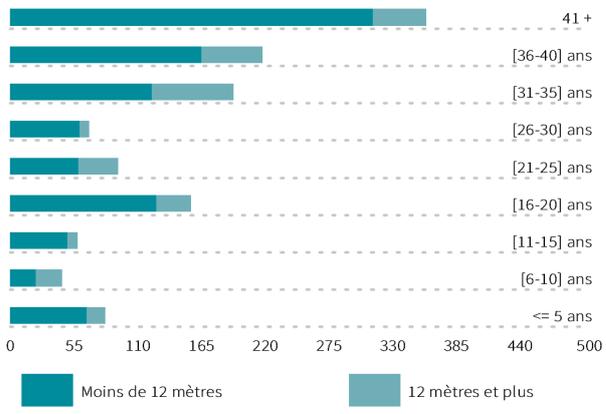
**59**

U.M.S. de jauge

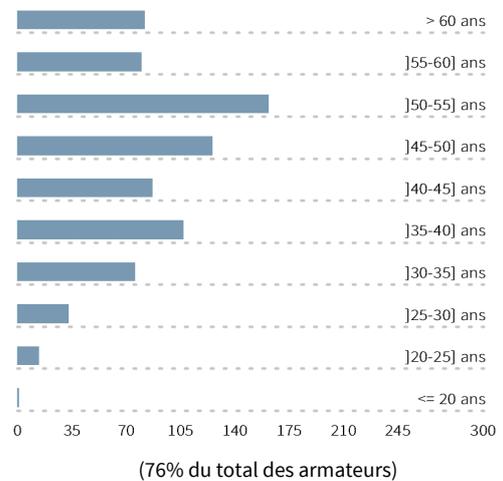
**31**

ans

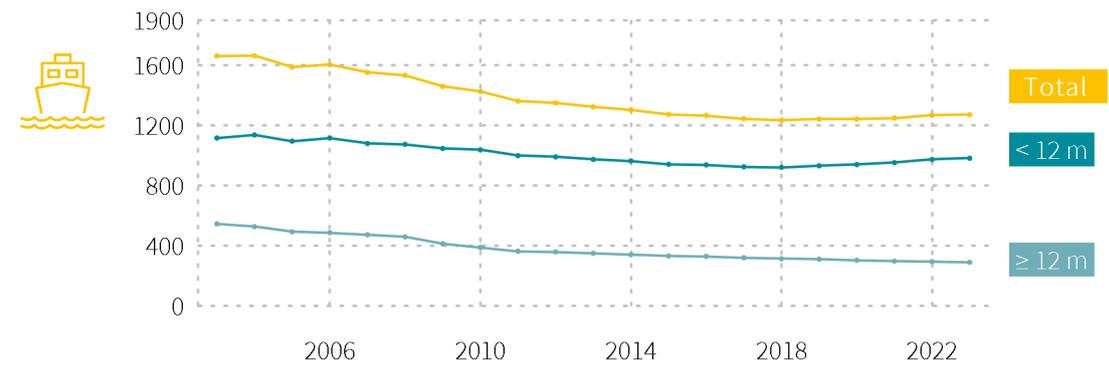
### Age des navires



### Age des armateurs



### Evolution du nombre de navires de 2003 à 2023 par catégorie de longueur





# Navires actifs de la région



**1 163**

navires actifs à la pêche sur

**1 272**

navires inscrits au fichier FPC



L'ensemble des indicateurs fournis par la suite porte sur les 1163 navires actifs à la pêche

## Chiffres clés par rayon d'action des navires

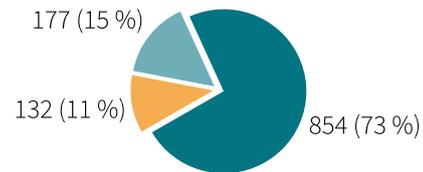
Le rayon d'action est défini de la manière suivante :

les navires exerçant majoritairement leur activité dans les 12 milles (plus de 75 %) sont qualifiés de « **Côtiers** ».

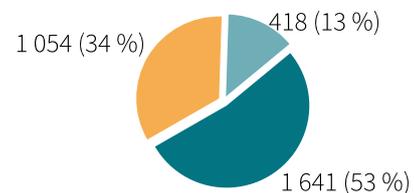
Ceux exerçant majoritairement leur activité à l'extérieur de la bande côtière (plus de 75 %) sont qualifiés de « **Large** ».

Enfin, ceux ayant exercé entre 25 et 75 % de leur activité à la côte ou au large sont qualifiés de « **Mixte** ».

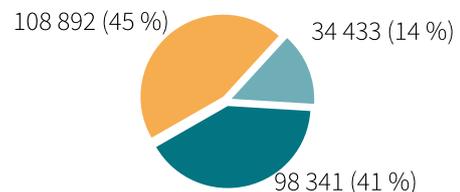
NOMBRE DE NAVIRES



NOMBRE DE MARINS



PUISSANCE TOTALE (KW)

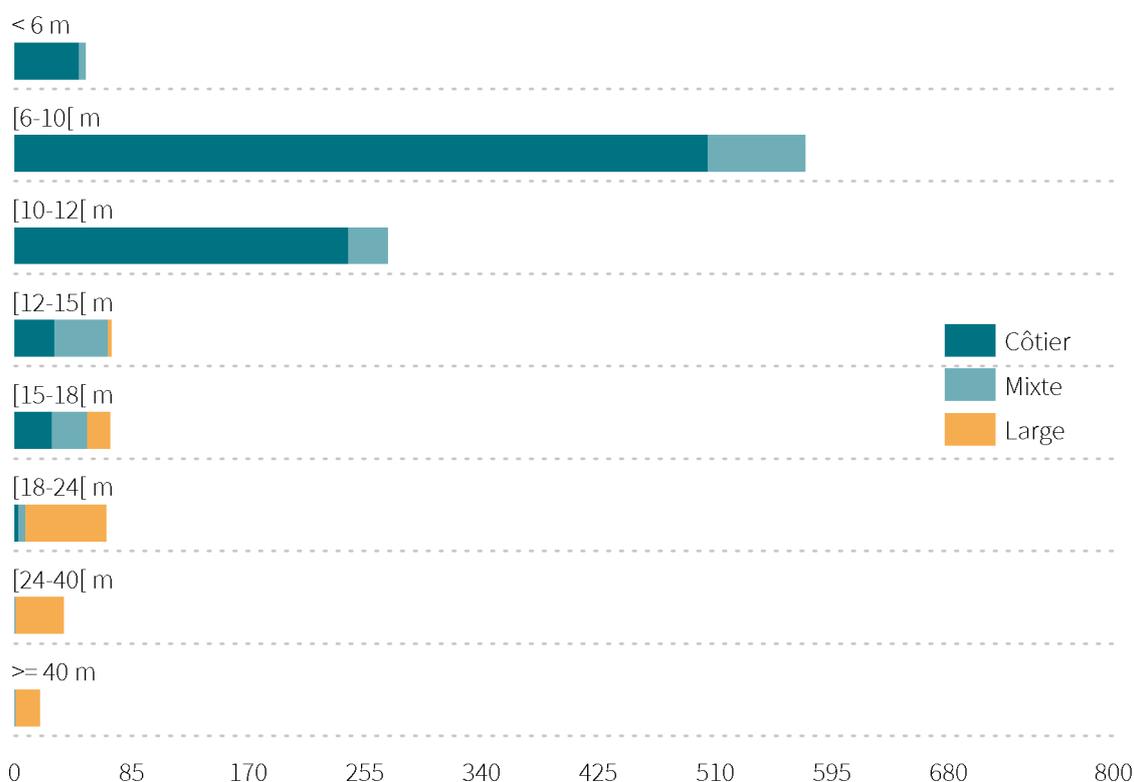


■ Côtier ■ Mixte ■ Large



## Répartition des navires par catégorie de longueur et par rayon d'action

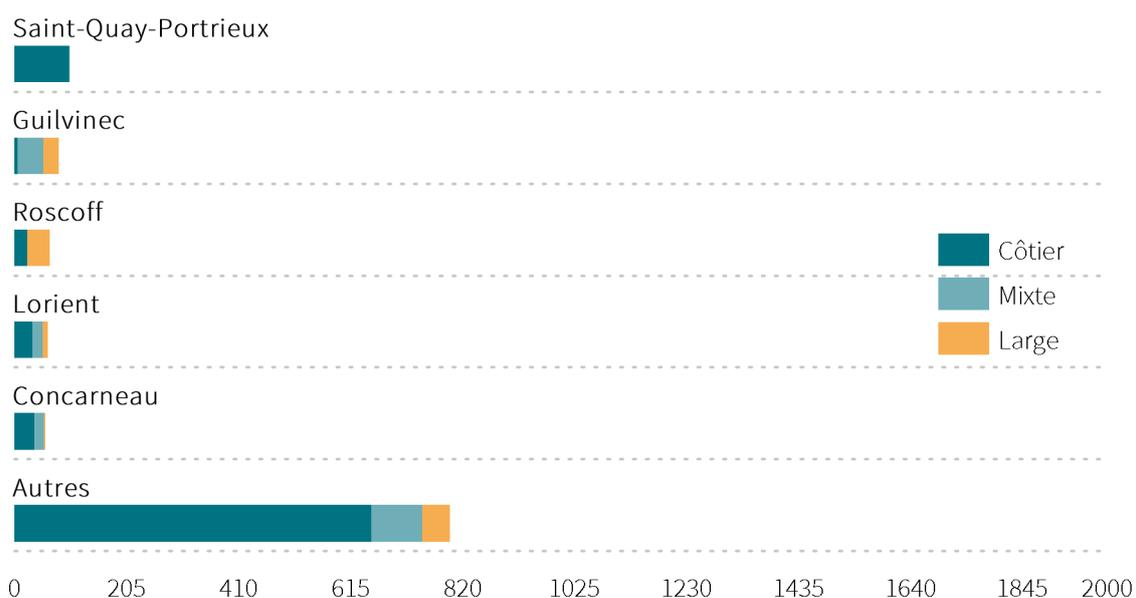
NOMBRE DE NAVIRES



## Répartition des navires par port d'exploitation principal et par rayon d'action

NOMBRE DE NAVIRES

Le port d'exploitation principal correspond au port le plus fréquenté par un navire durant l'année.





## Engins de pêche utilisés

Cette partie sur les engins utilisés prend en compte chaque navire actif au moins un mois dans l'année. On considère qu'un navire est actif un mois donné dès lors qu'il utilise un engin au moins un jour dans le mois. On déduit de ces deux informations une estimation du nombre moyen de mois d'utilisation d'un engin par navire ; un navire pouvant utiliser plusieurs engins au cours d'une même année.

# 1,6

NOMBRE MOYEN D'ENGINS UTILISÉS PAR NAVIRE

### POURCENTAGE DE NAVIRES UTILISANT CES PRINCIPAUX ENGINS DE PECHE



### Saisonnalité des types d'engins

NOMBRE DE NAVIRES ACTIFS PAR MOIS ET PAR TYPE D'ENGIN

Engins	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Filets	237	239	243	269	283	277	292	296	261	265	240	239
Chaluts	235	235	231	245	254	254	237	239	238	237	223	218
Casiers et pièges	145	167	176	244	292	268	244	221	210	191	158	151
Dragues	275	267	253	227	138	17	14	14	49	265	299	300
Métiers de l'hameçon	96	85	98	143	153	176	179	181	164	143	108	112
Pêche de rivage	45	45	46	52	51	50	44	39	63	60	62	57
Sennes	35	33	33	37	37	37	37	38	36	37	36	34
Tamis	58	61	55		1						20	49
Scoubidou et peigne		2	14	16	30	32	31	27	27	16	1	
Métiers de l'appât	12	9	5	6	7	10	10	13	10	11	6	10

de 0 à 59 navires
  de 60 à 119 navires
  de 120 à 179 navires
  de 180 à 239 navires
  de 240 à 300 navires



## Métiers pratiqués

Un métier est la combinaison d'un engin, d'une espèce cible et d'une zone de pêche. Le nombre de navires par métier est considéré pour les 10 principaux métiers pratiqués ; un navire pouvant pratiquer plusieurs métiers au cours de l'année, d'un mois, plus rarement au cours d'une marée.

# 2,6

NOMBRE MOYEN DE MÉTIERS PRATIQUÉS PAR NAVIRE

## Saisonnalité des principaux métiers

NOMBRE DE NAVIRES ACTIFS PAR MOIS ET PAR MÉTIER

Métiers	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Dragues à coquille St-Jacques	253	246	234	206	122	1				247	276	277
Filets maillants à poissons démersaux et benthiques	134	117	106	97	82	93	118	145	142	156	147	143
Casiers à grands crustacés	25	47	65	117	157	160	161	142	109	71	44	44
Casiers à poulpes	73	81	71	97	110	102	79	78	97	101	76	64
Lignes à main à poissons démersaux et benthiques	45	47	65	95	100	106	99	96	85	66	47	49
Chaluts jumeaux de fond à langoustine	63	67	62	76	82	80	78	78	72	61	69	76
Chaluts de fond à poissons démersaux et benthiques	78	70	74	68	69	66	61	58	61	70	70	68
Chaluts de fond à céphalopodes	47	44	39	49	59	66	60	51	66	70	61	55
Trémails à baudroies	29	44	47	57	62	62	61	65	59	47	21	32
Trémails à soles	36	68	58	53	50	53	46	45	36	34	32	29

de 0 à 54 navires  
  de 55 à 110 navires  
  de 111 à 165 navires  
  de 166 à 221 navires  
  de 222 à 277 navires

## Les périodes d'inactivité



# 697

navires inactifs à la pêche au moins 1 mois dans l'année

# 109

navires inactifs à la pêche toute l'année

# 2 572

mois d'inactivité totale pour le lieu

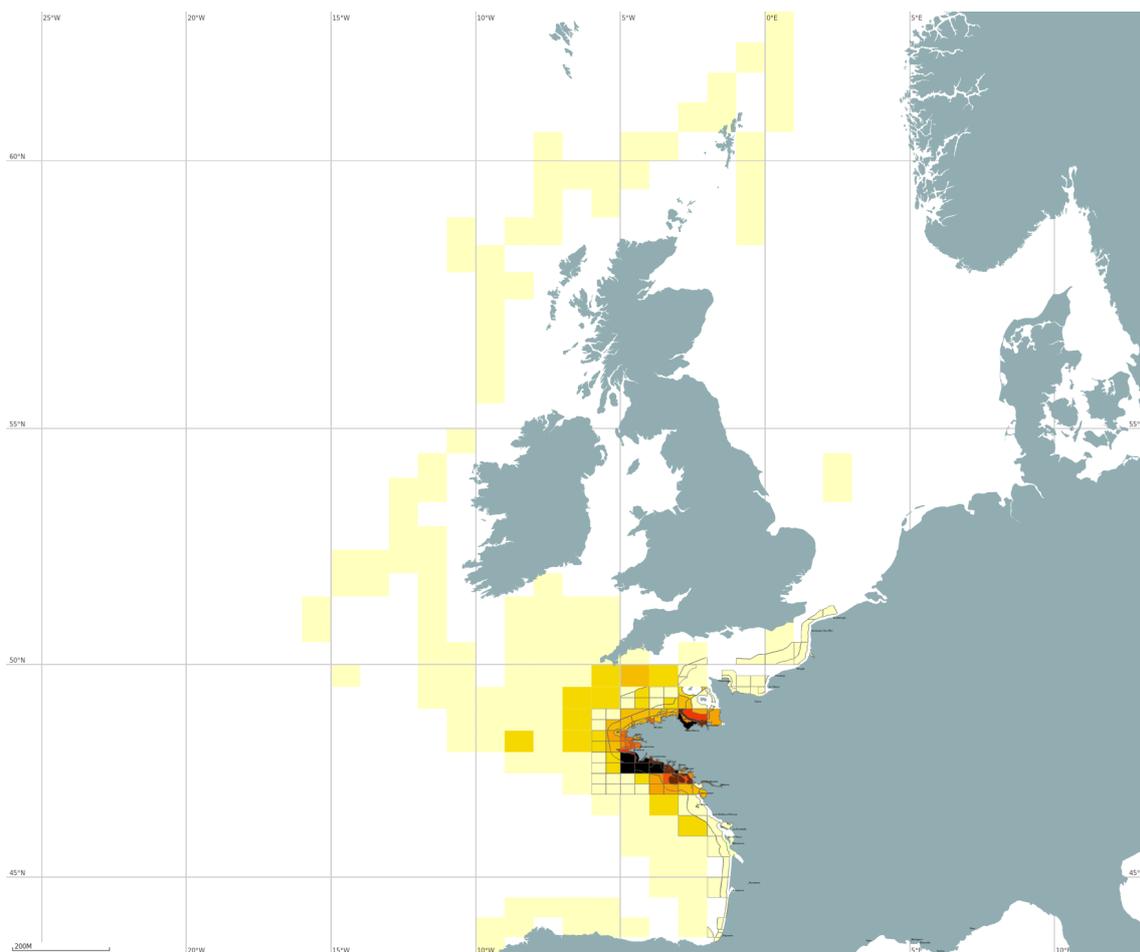
# 3,7

mois d'inactivité en moyenne par navire



## Les zones de pêche fréquentées

Les informations relatives aux activités sont cartographiées par zone "statistique". Cette carte ne donne pas une information de l'intensité de l'activité par unité de surface. Elle restitue, pour chaque zone, le nombre total de mois d'activité des navires concernés. Seules les deux principales zones de pêche par métier et par mois sont renseignées dans le calendrier d'activité et donc représentées sur cette carte.



Activité en nombre de mois-navires

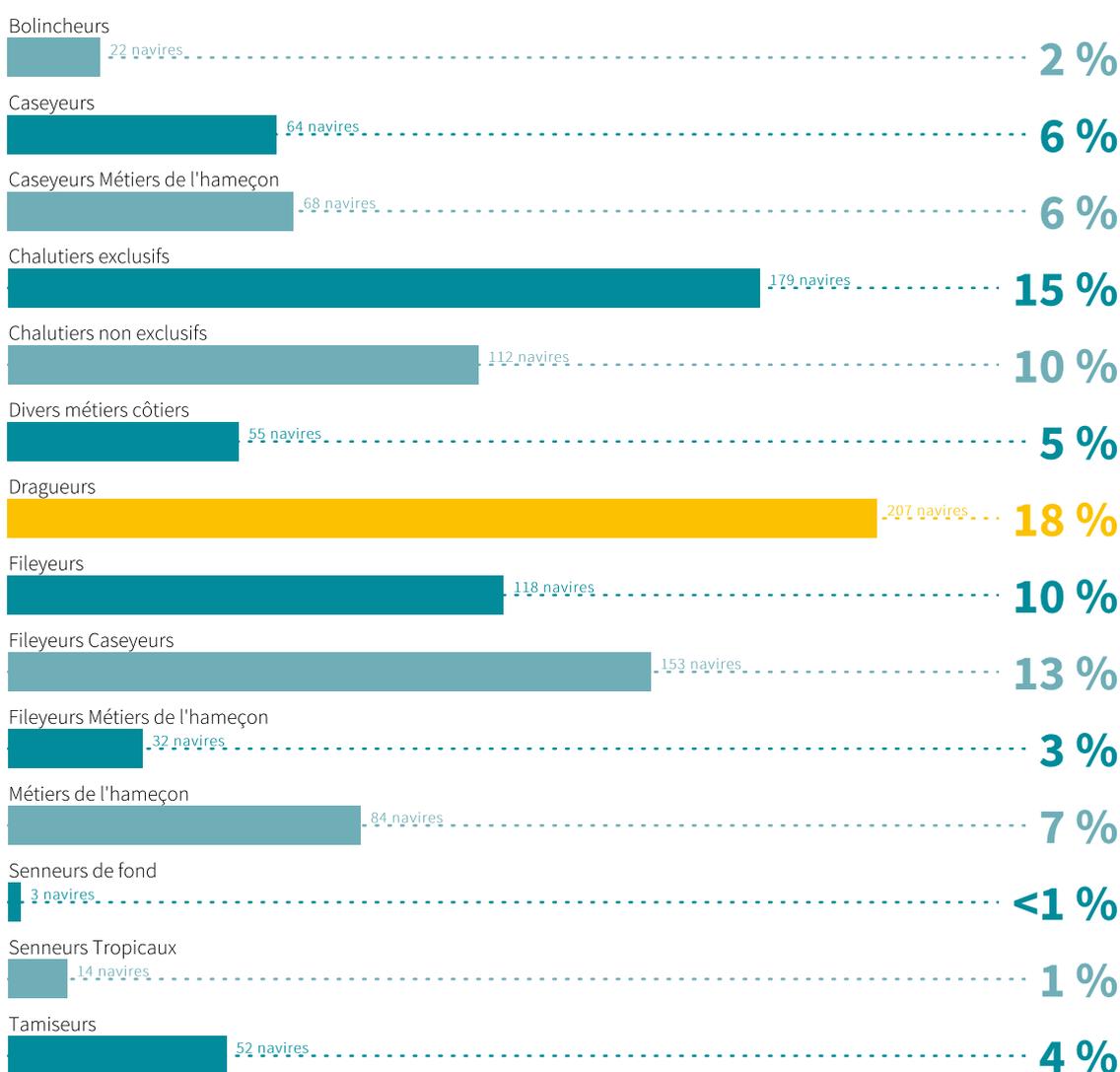




# Flottes de la région

Cette section propose une partition de la flotte active à la pêche en prenant en compte les principales combinaisons de métiers exercés au cours de l'année. La flotte est ainsi subdivisée en flottilles, c'est-à-dire en groupes de navires adoptant des stratégies de pêche similaires (mêmes métiers ou combinaisons de métiers) durant l'année. Cette classification de navires par type permet de structurer une flotte qui, à première vue, semble hétérogène par la diversité des métiers pratiqués et la polyvalence des unités côtières. Ainsi, un navire peut pratiquer plusieurs métiers au cours de l'année, mais ne sera affecté qu'à une seule flottille.

## Répartition des navires par flottille





## Caractéristiques techniques des navires par flottille

Flottille	Longueur moyenne (m)	Puissance moyenne (kW)	Effectif moyen (hommes)
Bolincheurs	15,9	258	5,9
Caseyeurs	9,1	106	1,8
Caseyeurs Métiers de l'hameçon	8,2	111	1,2
Chalutiers exclusifs	19,8	434	4,4
Chalutiers non exclusifs	11,2	139	2,3
Divers métiers côtiers	7,5	84	1,7
Dragueurs	10,2	116	2,1
Fileyeurs	11,3	148	2,9
Fileyeurs Caseyeurs	8,7	109	1,6
Fileyeurs Métiers de l'hameçon	7,7	83	1,2
Métiers de l'hameçon	9,3	144	2,0
Senneurs Tropicaux	74,0	3 296	23,9
Senneurs de fond	30,0	539	6,3
Tamiseurs	7,0	64	1,1



# Productions de la région

## Confrontation des différentes sources de données

Le tableau ci-dessous permet de comparer la présence des navires dans les différentes sources de données disponibles :

- La première partie du tableau recense le nombre de navires présents dans chacune des sources. Le pourcentage affiché correspond à celui-ci, en comparaison avec le nombre total de navires identifiés comme actifs dans les calendriers d'activité (enquêtes exhaustives sur l'activité des navires – source : Ifremer-SIH) ;
- La seconde partie du tableau compare de la même manière le nombre de mois de présence des navires dans chaque source. On considère qu'un navire est actif un mois donné dès lors qu'il pratique une activité de pêche au moins un jour dans le mois.

Catégorie de longueur	Nombre de navires				Nombre de navires * mois			
	Activité	Flux déclaratif	Ventes	Sacrois	Activité	Flux déclaratif	Ventes	Sacrois
< 6 m	52	42 81 %	35 67 %	43 83 %	465	273 59 %	210 45 %	284 61 %
[6-10[ m	576	557 97 %	549 95 %	570 99 %	5 201	4 721 91 %	4 592 88 %	5 052 97 %
[10-12[ m	272	269 99 %	261 96 %	271 100 %	2 772	2 683 97 %	2 550 92 %	2 768 100 %
[12-15[ m	71	70 99 %	70 99 %	71 100 %	801	791 99 %	786 98 %	800 100 %
[15-18[ m	70	69 99 %	69 99 %	70 100 %	784	762 97 %	762 97 %	776 99 %
[18-24[ m	67	66 99 %	67 100 %	67 100 %	621	594 96 %	595 96 %	607 98 %
[24-40[ m	36	36 100 %	36 100 %	36 100 %	379	374 99 %	366 97 %	377 99 %
>= 40 m	19	19 100 %	5 26 %	19 100 %	205	163 80 %	32 16 %	163 80 %
<b>Total</b>	<b>1 163</b>	<b>1 128 97 %</b>	<b>1 092 94 %</b>	<b>1 147 99 %</b>	<b>11 228</b>	<b>10 361 92 %</b>	<b>9 893 88 %</b>	<b>10 827 96 %</b>
< 10 m	628	599 95 %	584 93 %	613 98 %	5 666	4 994 88 %	4 802 85 %	5 336 94 %
>= 10 m	535	529 99 %	508 95 %	534 100 %	5 562	5 367 96 %	5 091 92 %	5 491 99 %



## Production des 15 espèces principales en valeur

Trois sources issues de la DGAMPA permettent d'estimer la production des navires de pêche :

- ▶ La source « **Flux déclaratif** » correspond aux déclarations de captures et d'effort des pêcheurs professionnels, dans les journaux de bord (navires de 10 mètres et plus) papiers et électroniques, ou les fiches de pêche (navires de moins de 10 mètres) ;
- ▶ La source « **Ventes** », essentiellement constituée des ventes en criée ;
- ▶ La source « **Sacrois** » correspond aux données de captures et d'efforts de pêche par navire estimées sur la base d'un algorithme de croisement des données de ventes, des données de journaux de bord/fiches de pêche et des données VMS (source : DGAMPA et réalisation technique : Ifremer).

Espèce	Valeur (k€)		Tonnage (T)		Prix moyen calculé (€ / kg)
Baudroies	56 092	(12 %)	11 060	(5 %)	5,07
Albacore	38 184	(8 %)	20 542	(9 %)	1,86
Coquille St-Jacques atlantique	31 660	(7 %)	13 444	(6 %)	2,36
Bonites	26 867	(6 %)	26 533	(11 %)	1,01
Langoustines	25 454	(5 %)	1 902	(1 %)	13,38
Merlu européen	15 867	(3 %)	4 670	(2 %)	3,40
Thonine	14 818	(3 %)	1 492	(1 %)	9,93
Araignées	14 420	(3 %)	6 898	(3 %)	2,09
Sole commune	14 315	(3 %)	760	(0 %)	18,84
Pieuvres, poulpes	13 988	(3 %)	2 189	(1 %)	6,39
Sardine commune	13 962	(3 %)	15 146	(6 %)	0,92
Saint Pierre	12 079	(3 %)	903	(0 %)	13,38
Bars	11 377	(2 %)	764	(0 %)	14,88
Morues	10 935	(2 %)	4 249	(2 %)	2,57
Seiches	9 616	(2 %)	2 900	(1 %)	3,32
Autres espèces	157 083	(34 %)	120 535	(52 %)	1,30
<b>Total (toutes espèces confondues)</b>	<b>466 717</b>	<b>(100 %)</b>	<b>233 988</b>	<b>(100 %)</b>	<b>1,99</b>

### Cofinancements

